

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°103-2022
Point 4.15

Point 4.15 de l'ordre du jour Evolution des choix des dispositifs Mobil'ITI par les ITIs

EXPOSE DES MOTIFS :

Des dispositifs Mobil'ITI master (5 dispositifs) et Mobil'ITI PhD (4 dispositifs) ont été validés par le CA des 18 mai et 28 septembre 2021 respectivement. Pour chaque nouvelle année universitaire, la mise en œuvre de tel ou tel dispositif doit être précisée pour chacun des ITIs.

La présente délibération vise ainsi à la mise à jour pour l'année 2022-2023 des tableaux figurant aux dernières pages des annexes respectives des délibérations des 18 mai 2021 et 28 septembre 2021.

Des évolutions dans les choix des dispositifs sont à noter pour les ITIs :

- HealthTech, dont l'offre de formation s'adressera à partir de septembre 2022 aux étudiants de M1 et de M2 et non plus uniquement aux étudiants de M1 ;
- GeoT, dont le parcours de master débutera à la rentrée universitaire 2022 ;
- NeuroStra dont la structuration et la dynamique se jouent dans un premier temps à un niveau plus local et ne justifient à ce stade pas la mise en place d'un dispositif MOBIL'ITI pour le *graduate program* Neuro3P ;
- IMCBio+, dont l'accompagnement de l'attractivité au niveau master et doctorat repose sur un dispositif en propre au niveau de l'EUR IMCBio voté en CA du 28 septembre 2021 ;
- CREAA, dont le doctorat d'interprétation musicale bénéficie d'un soutien financier de la part de l'université franco-allemande et ne nécessite pas de contribution complémentaire par l'ITI.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'évolution des choix des dispositifs Mobil'ITI par les ITIs.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

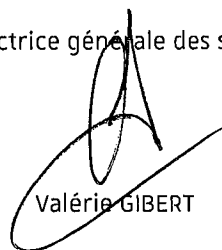
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

RECAPITULATIF DISPOSITIFS MOBIL'ITI ETUDIANTS DE MASTER

	DISPOSITIF N°1	DISPOSITIF N°2	DISPOSITIF N°3	DISPOSITIF N°4	DISPOSITIF N°5
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Non éligible	Participation forfaitaire à hauteur de 1 000€	Participation frais d'inscription à hauteur de 150€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	Non éligible	
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois	Forfait 2 000€	600€ à 1 000€ par mois	Non éligible	

RECAPITULATIF DISPOSITIFS MOBIL'ITI PHD

	DISPOSITIF N°1	DISPOSITIF N°2	DISPOSITIF N°3	DISPOSITIF N°4
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<p><u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation</p> <p><u>Etudiants venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ à 2 500€ + 500€ d'installation</p> <p><u>Etudiants venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ à 2 500€ + 500€ d'installation</p>	<p>Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€</p> <p>Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€</p>	<p>Zone Europe forfait de 1 500€</p> <p>Zone hors Europe forfait de 3 000€</p>	Participation forfaitaire à hauteur de 150€ - 1 000€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	

Dispositif Mobil'ITI-étudiants de master

version mai 2022

ITI	Dispositifs Mobil'ITI Master
GeoT	Dispositif 2: financement partiel
HealthTech	Dispositif 1 : financement complet Dispositif 4: installation pour expérience en laboratoire
HiFunMat	Dispositif 3: financement simple
HiSAAR	Dispositif 5: programme court
IMS	Dispositif 2: financement partiel Dispositif 4: installation pour expérience en laboratoire Dispositif 5: programme court
InnoVec	Dispositif 5: programme court
Irmia ++	Dispositif 1: financement complet
Lethica	Dispositif 2: financement partiel
Qmat	Dispositif 3: financement simple
Transplantex	Dispositif 2: financement partiel Dispositif 4: installation pour expérience en laboratoire Dispositif 5: programme court

Légende

	Dispositif 1
	Dispositif 2
	Dispositif 3
	Dispositif 5
	Plusieurs dispositifs

Dispositif Mobil'ITI-doctorants

version mai 2022

ITI	Dispositifs Mobil'ITI doctorants
GeoT	Dispositif 2 : financement partiel
HealthTech	Dispositif 3 : installation pour expérience en laboratoire
HiSAAR	Dispositif 4 : programme court
IMS	Dispositif 2 : financement partiel Dispositif 3 : installation pour expérience en laboratoire Dispositif 4 : programme court
Irmia ++	Dispositif 2 : financement partiel Dispositif 3 : installation pour expérience en laboratoire Dispositif 5 : programme court
Lethica	Dispositif 2 : financement partiel
MAKERs	Dispositif 3 : installation pour expérience en laboratoire Dispositif 4 : programme court
Qmat	Dispositif 4 : programme court
Transplantex	Dispositif 3 : installation pour expérience en laboratoire

Légende

	Dispositif 1
	Dispositif 2
	Dispositif 3
	Dispositif 4
	Plusieurs dispositifs